



MAIRIE DE LAUZERTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28/04/2026

Sous la présidence de M. Bernard REY, Maire

Ordre du Jour de la Séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15/04/2026
- Information : décisions prises par le maire dans le cadre des délégations
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – budget principal
- Affectation du résultat 2025 – budget principal
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote du budget primitif 2026 – budget principal
- Approbation du CFU 2025 – budget animations / communication
- Affectation du résultat 2025 – budget animations / communication
- Vote du budget primitif 2026 – budget animations / communication
- Approbation du CFU 2025 – budget assainissement
- Affectation du résultat 2025 – budget assainissement
- Vote du budget primitif 2026 – budget assainissement
- Convention Fondation du patrimoine – retable église Saint-Barthélemy
- Désignation représentant AQPS
- Jeudis Gourmands – tarifs, règlement et charte
- Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Vincent	X		
BEAULIEU-MADRELLE Catherine	X		
BERTHAUX Frédéric	X		
BRUN Claire	X		
CAM Jean-Claude	X		
COMPAN Éric		X	Procuration à MAZILLE Marie-Laure
FONT Jeremy	X		
GARRIGUES Éric	X		
LAFAGE Manon	X		
LARONDE Isabelle	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
PARDO Cindy	X		
PUJOL Stéphan		X	Procuration à BERTHAUX Frédéric
REY Bernard	X		
TAURAN Christine	X		
TOTAL	13	2	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire désignée par le conseil municipal à l'unanimité : MANON LAFAGE

Compte rendu Conseil précédent :

Le procès-verbal de la séance du 15/04/2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour	Unanimité	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Néant

ORDRE DU JOUR

D.2026-026 — CFU 2025 budget principal

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice.

Il précise que :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 113 744,32 €
- Recettes : 2 368 581,25 €
- Résultat de l'exercice : + 254 836,93 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : + 347 337,30 €
- **Résultat cumulé : + 602 174,23 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 460 377,17 €
- Recettes : 1 661 734,58 €
- Résultat de l'exercice : + 201 357,41 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 388 202,67 €
- **Résultat cumulé : - 186 845,26 €**

Il indique également que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- Dépenses : 254 980,00 €
- Recettes : 270 876,00 €
- **Soit un solde positif de 15 896,00 €**

Il précise que ces éléments seront pris en compte pour la détermination du besoin de financement lors de l'affectation du résultat.

L'ensemble de ces données traduit une situation financière globalement saine, permettant à la commune de poursuivre ses investissements.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, hors Monsieur le Maire.

D.2026-027 — Affectation du résultat budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à **602 174,23 €**.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement et après prise en compte des restes à réaliser, il indique qu'un besoin de financement de **170 949,26 €** doit être couvert.

Il propose en conséquence :

- d'affecter la somme de **170 949,26 €** en section d'investissement (compte 1068) ;
- et de reporter le solde, soit **431 224,97 €**, en section de fonctionnement (compte 002), afin de contribuer à l'équilibre du budget 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-028 — Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles transmises par les services fiscaux pour l'année 2026.

Il propose de maintenir les taux communaux au niveau de 2025, sans modification.

Les taux votés pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **46,67 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **72,84 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **13,46 %**
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **18,21 %**

Monsieur le Maire précise que le produit fiscal évoluera en fonction des bases d'imposition revalorisées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-029 — Budget primitif 2026 budget principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026, établi à partir des résultats de l'exercice précédent.

Le budget s'équilibre :

- en fonctionnement à **2 215 477 €**, incluant le report de l'excédent,
- en investissement à **1 035 281 €**, permettant de financer les opérations prévues.

Il précise que ce budget intègre l'affectation du résultat votée précédemment et permet de poursuivre les projets d'équipement de la commune.

Il propose également d'autoriser la fongibilité des crédits, dans la limite de 7,5 %, afin de faciliter les ajustements en cours d'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-030 — CFU 2025 budget animations

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget « Animations – Communication », qui retrace les opérations de l'exercice.

Il précise que la section de fonctionnement fait apparaître :

- Dépenses : **105 502,67 €**
- Recettes : **111 087,35 €**
- Résultat de l'exercice : **+ 5 584,68 €**
- Résultat reporté de l'exercice précédent : **+ 23 249,17 €**
- **Résultat cumulé de clôture : + 28 833,85 €**

Il indique que ces résultats traduisent une gestion maîtrisée du budget animations et communication, avec un excédent global.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, hors Monsieur le Maire.

D.2026-031 — Affectation du résultat budget animations

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé 2025 s'élève à 28 833,85 €.

Il précise que ce budget ne comporte pas de section d'investissement et qu'aucun besoin de financement n'est constaté.

Il propose en conséquence :

- de ne procéder à aucune affectation en section d'investissement (compte 1068 : 0 €) ;
- de reporter la totalité du résultat, soit 28 833,85 €, en section de fonctionnement (compte 002) pour l'exercice 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-032 — Budget primitif 2026 budget animations

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du budget « Animations – Communication ».

Il précise qu'il s'agit d'un budget de transition, dans la perspective de la suppression de ce budget annexe et de l'intégration des opérations au budget principal.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 28 834 € en dépenses et en recettes, incluant la reprise du résultat reporté de 28 833,85 €.

Il est également précisé que ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-033 — CFU 2025 budget assainissement

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement, qui retrace l'ensemble des opérations du service.

Il précise que :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 67 434,91 €
- Recettes : 75 923,08 €
- Résultat de l'exercice : + 8 488,17 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : + 190 927,69 €
- Résultat cumulé : + 199 415,86 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 71 713,58 €
- Recettes : 52 782,50 €
- Résultat de l'exercice : – 18 931,08 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : + 112 232,23 €
- Résultat cumulé : + 93 301,15 €

Il indique que ces résultats traduisent une situation financière excédentaire du service, permettant de financer les investissements nécessaires à l'entretien et à l'amélioration du réseau.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, hors Monsieur le Maire.

D.2026-034 — Affectation du résultat budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé 2025 s'élève à **199 415,86 €**.

Il précise que la section d'investissement présente également un excédent cumulé de **93 301,15 €**, lequel est reporté de droit en section d'investissement.

Aucun besoin de financement n'étant constaté, il propose en conséquence :

- de ne procéder à aucune affectation en section d'investissement (compte 1068 : 0 €) ;
- de reporter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 199 415,86 €, en section de fonctionnement (compte 002) pour l'exercice 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-035 — Budget primitif 2026 budget assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du service assainissement, établi à partir des résultats de l'exercice précédent.

Il précise que :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 251 840 € en dépenses et en recettes, incluant la reprise du résultat reporté de 199 415,86 € ;
- la section d'investissement s'équilibre à 267 639 € en dépenses et en recettes, intégrant un excédent reporté de 93 301,15 €.

Il indique que ce budget permet d'assurer le fonctionnement courant du service et de poursuivre les investissements nécessaires au réseau d'assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-036 — Convention Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé un projet de restauration du retable de la Vierge situé en l'église Saint-Barthélemy, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, dans le cadre d'une campagne de collecte de dons.

Il présente le projet de convention de financement proposé par la Fondation du patrimoine, prévoyant l'attribution d'une aide financière complémentaire de 5 000,00 €, venant s'ajouter à une première aide déjà attribuée.

Il précise que le versement de cette aide est conditionné notamment à l'atteinte d'un niveau minimum de collecte de dons et au respect des engagements fixés dans la convention.

Il propose en conséquence d'autoriser la signature de cette convention et la mise en œuvre des démarches nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-037 — Désignation représentant AQPS

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des évolutions intervenues au sein du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association Quercy Pays de Serres.

Il rappelle que cette association intervient notamment dans les domaines du développement social, de l'accompagnement des publics et de l'accès aux droits, en lien avec les compétences de la commune.

Il propose de désigner Madame BEAULIEU-MADRELLE Catherine, adjointe en charge de l'action sociale, afin d'assurer une représentation cohérente de la commune au sein de cette structure.

Isabelle LARONDE informe le conseil municipal qu'elle a été, pendant plusieurs années, membre du conseil d'administration de l'association. Elle souligne que celle-ci accomplit un travail de qualité et constitue un véritable atout pour notre territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-038 — Jeudis Gourmands

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise la manifestation des « Jeudis Gourmands », qui donne lieu à l'occupation du domaine public communal par des exposants, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il propose de fixer les tarifs sous forme de forfaits correspondant à un engagement sur l'ensemble de la saison :

- 400 € pour 8 jeudis
- 450 € pour 9 jeudis

Il précise qu'aucune inscription ponctuelle n'est autorisée et qu'un tarif unitaire de 50 € par jeudi est fixé à titre de base de calcul en cas de remboursement proratisé, notamment en cas d'annulation par la commune.

Il indique également qu'un supplément pour l'accès à l'électricité est proposé à hauteur de 5 € par jeudi (soit 40 € ou 45 € selon le nombre de dates).

Enfin, il présente le règlement intérieur et la charte de qualité actualisés, qui précisent notamment les conditions d'inscription, les règles de fonctionnement, les obligations des exposants ainsi que les engagements en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

Composition du Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, récemment renouvelé.

Il rappelle que celui-ci est composé, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, à parité de membres élus du conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi des personnes impliquées dans les domaines de l'action sociale.

Il précise que les membres nommés ont été choisis afin d'assurer une représentation équilibrée des différents publics accompagnés par le CCAS et des enjeux sociaux du territoire communal :

- **Madame Aurélie BEZY**, représentante des familles ;
- **Madame Anny BOURDETTE**, engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité, notamment au sein des Restos du Cœur ;
- **Monsieur Christian MURET**, impliqué dans le domaine de l'aide à domicile et du maintien des personnes âgées ;
- **Madame Nathalie RODIÉ**, disposant d'une expérience professionnelle dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire souligne que cette composition permet d'assurer une bonne prise en compte des besoins sociaux de la population et de renforcer l'efficacité des actions menées par le CCAS.

Projet de transformation de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours pour la transformation de la cantine actuelle en une cantine équipée d'une cuisine permettant la réalisation des repas en interne. Les premiers devis devraient être réceptionnés prochainement.

Il indique également avoir été informé de la fermeture prochaine d'un poste à l'école de Lauzerte.

Fonctions à la communauté de communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa nomination en qualité de 1er vice-président de la communauté de communes, en charge de la commission « tourisme, culture et communication ». Le prochain conseil communautaire se tiendra le 30 avril. Deux études sont inscrites au budget pour la commune de Lauzerte : la création d'une maison de santé et celle d'un centre de loisirs.

Éclairage public – période estivale

Monsieur Frédéric BERTHAUX propose une modification des horaires d'extinction de l'éclairage public :

- du lundi au mercredi à minuit,
- du jeudi au dimanche à 2 heures du matin.

Un échange a lieu au sein du conseil municipal, au cours duquel la mise en place d'un éclairage public à détection de mouvement est évoquée. Monsieur le Maire demande à Monsieur Vincent BADOE de se renseigner sur cette solution afin d'en évaluer la faisabilité.

Les élus se prononcent sur la proposition d'horaires, qui est adoptée à l'unanimité.

Travaux de goudronnage

Monsieur Éric GARRIGUE présente les zones identifiées pour une réfection des parkings et voiries, notamment :

- le secteur d'Éveille (parking des Docteurs et parking en face),
- le Millial,
- la rue de la Brèche et des Tanneurs,
- le secteur de la Poste, du Foirail et de la Crêperie,
- le cimetière,
- les Carmes,
- le Faubourg.

Ces éléments ont fait l'objet d'une étude comparative. Il appartiendra aux élus de définir les priorités d'intervention.

Travaux communaux

Monsieur Frédéric BERTHAUX fait un point sur les travaux réalisés en régie et en cours :

- reprise du mur chemin des Horts,

- Reprise du mur au niveau de fleurs de Philippe GIGOT à l'éveillé
- réfection de la façade de l'espace point de vue,
- réparation des pavés par tranche : 1 rue de la Mairie / 2 rue du château ...
- travaux à venir au jardin du Pèlerin.

Ville haute changement des poubelles financées par le SIEEOM, avec un projet d'en ajouter deux supplémentaires

Sur le secteur de Vignals : installation de poubelles financées par le SIEEOM, et à venir amélioration du site.

Un travail est également en cours sur la mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux, conformément aux rapports établis par SOCOTEC.

Syndicat des eaux

Monsieur Éric GARRIGUE informe le conseil municipal que des difficultés d'alimentation du château d'eau de Lauzerte ont été évoquées lors de la dernière réunion du syndicat des eaux. Risque d'un manque d'eau pensant la saison estivale. Des travaux urgents sont à prévoir rue du Syre.

Des travaux sont en cours dans les secteurs de Saint-Paul et Raoussou, d'autres sont prévus dans la vallée de la Séoune.

Défense incendie

Monsieur Frédéric BERTHAUX indique qu'un travail est engagé pour la remise en état du réseau de défense incendie. Plusieurs poteaux incendie ont été remplacés et d'autres remplacements sont programmés.

Sécurisation du site sportif de Vignals

Monsieur CAM interroge Monsieur le Maire sur la sécurisation de l'accès à l'espace sportif et aux stades de Vignals. Monsieur le Maire indique avoir conscience des difficultés, notamment la divagation de chiens et les nuisances sur les terrains, ainsi que la fréquentation du boulodrome. Il précise qu'un aménagement global du site sera nécessaire.

Dans l'immédiat, des panneaux ont été installés afin de sensibiliser les propriétaires de chiens au respect des lieux.

Fin du Conseil Municipal : 22 h 41

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 05/06/2025

Signature du Secrétaire de Séance :

Manon LAFAGE



Signature du Président de Séance :

Bernard REY

